

Les métiers et formations : **constructeur de route**

Description du métier :

Source : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

Procède à la construction de tous ouvrages et bâtiments réalisés au moyen d'un moule et d'armatures métalliques noyées dans une masse de béton. Procède à l'assemblage des éléments de construction préfabriqués en béton, béton armé ou béton précontraint. Peut être amené à encadrer une petite équipe et à prendre en charge l'approvisionnement d'un chantier.

L'emploi/métier s'exerce à l'extérieur, sur des chantiers de constructions neuves (bâtiment, travaux publics), seul ou en équipe. L'éloignement fréquent du lieu de travail entraîne des déplacements avec un temps de route qui vient s'ajouter au temps de travail quotidien. Dans ce cas, l'équipe peut vivre sur le lieu de l'activité pendant la durée du chantier. Les horaires sont réguliers, mais le rythme de travail est conditionné par des procédés techniques (coulages) ou le respect des délais. L'application des règles et des consignes de sécurité, ainsi qu'une étroite coordination avec les autres corps de métiers, sont primordiales.

Les formations :

Cet emploi/métier est accessible à partir d'une formation de niveau V (CAP le plus souvent) dans les spécialités coffrage, ferrailage, béton armé, charpente. Une expérience confirmée dans le secteur (notamment dans le domaine du gros oeuvre) et une connaissance du chantier peuvent compenser l'absence de ce niveau de formation. En revanche, l'accès aux fonctions de chef d'équipe est impérativement soumis à l'obtention du diplôme, et dans certains cas, d'un diplôme de niveau IV (BP) apprécié par les entreprises. Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.